



---

## Convention de Partenariat

Entre

**La Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDECHE**

Et

**La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche**

## Convention de Partenariat, entre :

La Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDECHE, représentée par son Président, Monsieur François ARSAC, et désignée ci-après « CAPCA »,

Et

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche, représentée par son Président, Monsieur Marc SOUTEYRAND, et désignée ci-après « la C.C.I. de l'Ardèche ».

Il a été convenu, ce qui suit :

### Article 1 - Objectifs de la convention et du partenariat

La convention a pour but de définir les modalités d'un partenariat entre la CAPCA et la CCI de l'Ardèche, pour l'objectif suivant :

- *Accompagner et instruire les dossiers des entreprises dans le cadre du déploiement des financements de la région AURA et de l'abondement de l'EPCI. « Financer l'investissement de mon commerce de proximité »*

Ces objectifs seront atteints au moyen d'une mission confiée par la CAPCA à la CCI de l'Ardèche.

Les deux structures expriment leur volonté d'œuvrer conjointement pour le développement des entreprises du territoire de la Communauté d'agglomération PRIVAS CENTRE ARDECHE.

### Article 2 – Contenu de la mission

La CCI de l'Ardèche assure l'instruction des dossiers intercommunal et régional.

La CCI de l'Ardèche accompagne l'entreprise pour déposer son dossier régional sur la plateforme en ligne prévue à cet effet. Elle instruit également le dossier pour le compte de la communauté d'agglomération. Le coût total d'instruction pour la CCI de l'Ardèche s'élève à 900 euros TTC.

La CCI de l'Ardèche prend à charge 40% de la dépense, soit 360 euros et le reste soit 540 euros est pris en charge par la CAPCA.

### Article 3 – Gouvernance de la convention

---

La présente convention opérationnelle repose sur un partenariat entre la CAPCA et la CCI de l'Ardèche. Si besoin pour encadrer la mission, un comité de pilotage pourra être créé, composé des représentants de la CAPCA et de la CCI de l'Ardèche. Il pourra se réunira :

- En début de mission, afin de lancer l'opération, définir les modalités de la communication...
- En fin de mission, afin de dresser un bilan et d'envisager la suite de l'accompagnement.

L'interlocuteur de la CCI de l'Ardèche, pour l'exécution de la présente convention, est Marc FULACHIER, responsable Pole économie de proximité commerce et transmission à la CCI de l'Ardèche.

L'interlocuteur de la CAPCA, pour l'exécution de la présente convention, est Loïs CARLINI, Directeur du Pôle Développement Territorial à la CAPCA.

### Article 5 – Communication

---

La CAPCA assurera l'information auprès des entreprises et des porteurs de projets sur l'offre de services proposée par la présente convention, sur son territoire. Cette communication se fera par :

- Le site internet de la CAPCA,
- Le bulletin de l'intercommunalité,
- Des courriers et mails, co-signés avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche,
- Les médias locaux.

La C.C.I de l'Ardèche pour assurer l'information, s'appuiera sur :

- Le site internet de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- La prospection téléphonique, les courriers et e-mailing,
- La participation à la communication du territoire.

### Article 6 – Entrée en vigueur de la convention

---

La convention prendra effet au 1<sup>er</sup> ... 2022

Concernant les dossiers déjà instruits par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche en 2021, et comme prévu et validé ensemble lors de nos échanges et rencontre de 2021, ces derniers seront repris dans la présente convention pour le financement,

### Article 7 – Durée de la mission

---

La mission est prévue pour les deux années à venir 2022-2023

## Article 8 – Confidentialité et échanges des informations

---

Les informations recueillies par la CCI de l'Ardèche lors des diagnostics en entreprise ne seront pas communiquées en l'état à la CAPCA afin de respecter le besoin de confidentialité des entreprises, sauf volonté contraire de l'entreprise. Par contre les pièces indispensables à l'instruction du dossier seront remises intégralement à la CAPCA.

## Article 9 – Dispositions financières

---

Dans le cadre de la mission définie par la présente convention et réalisée par la CCI de l'Ardèche, la CAPCA versera une participation financière sur le compte bancaire de la CCI de l'Ardèche. Pour les dossiers réalisés en 2021, le paiement CAPCA sera effectué en juillet 2022

La contribution financière de la CAPCA sera versée en fin d'année au regard d'un état des prestations réalisées, rédigé et communiqué par la CCI de l'Ardèche.

Objectif prévisionnel :

Action	Objectif
Accompagner et instruire les dossiers des entreprises dans le cadre des financements de la région AURA et de l'abondement de l'EPCI	28 dossiers

## Article 10 – Litiges

---

Pour tout litige concernant l'exécution de la présente convention, le tribunal compétent est le Tribunal administratif de Lyon.

## Article 11 - Avenant

---

Toute modification d'une condition ou d'une modalité d'exécution de la présente convention est définie d'un commun accord entre les parties et fait l'objet d'un avenant à la présente convention.

Fait à AUBENAS, en deux exemplaires originaux, le 2022

**François ARSAC**  
Président CAPCA

**Marc SOUTEYRAND**  
Président CCI ARDECHE

## Annexe 1 – Budget

Actions		Prestations	Nombre	Dépenses TTC	Recettes TTC	
				Total dépenses	CAPCA 60 %	CCI 40 %
<b>Action réalisée en 2021</b>	Accompagner et instruire les dossiers des entreprises dans le cadre des financements de la région AURA et de l'abondement de l'EPCI	Recherche de financement et d'accompagnement	8	7 200 €	4 320 €	2 880 €
<b>Action 2022/2023</b>	Accompagner et instruire les dossiers des entreprises dans le cadre des financements de la région AURA et de l'abondement de l'EPCI	Recherche de financement et d'accompagnement	20	18 000 €	10 800 €	7 200 €
<b>TOTAL</b>				<b>25 200 €</b>	<b>15 120 €</b>	<b>10 080 €</b>

## Annexe 2 – entreprises accompagnées dans le cadre du dispositif en 2021

---

ENTREPRISE	COMMUNE	DIRIGEANT
ARDECHE PVC	PRIVAS	MME CHAMP
BAR LA CROIX D'OR	PRIVAS	M. GUERAZ
IMPRIMERIE CEVENOLE	COUX	M. VOLLE
VIN D'EMOTION	BEAUCHASTEL	M. LEGRAND
SERIE 7	ALISSAS	MME MALLEVAL
VIVAL	LE POUZIN	M. DURAND
LE BOUCHON	PRIVAS	M. PARAVEL
LA BORIA	VEYRAS	M. DESCOURS